

Le résultat de fonctionnement prévisionnel 2024 (+803 K€) viendra également conforter les réserves de la commune pour des investissements ultérieurs.



En conclusion, les bons résultats cumulés au cours de ces trois dernières années, obtenus par une gestion prudentielle et surtout par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, nous offrent la possibilité de procéder à des investissements importants (maison communale de Valentin, désimpermeabilisation des cours du groupe scolaire, aménagement du rez-de chaussée de la mairie, etc.).

Ces opérations seront réalisées en utilisant nos disponibilités financières actuelles et financées partiellement par un emprunt long terme compte tenu de la durée d'amortissement de ces investissements (20 à 25 années).

Nous devons également investir dans les deux prochaines années dans la planification de la transition écologique et dans les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) définies à l'article 15 de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023.



Les comptes 2024 en Facile A lire et à Comprendre (FALC)

Le budget 2024 a été voté par le conseil municipal. Le budget, c'est ce que va gagner et dépenser la commune. Beaucoup de dépenses sont prévues pour améliorer les bâtiments : écoles, salles pour les habitants, médiathèque, etc.

Vote des taux d'imposition 2024

Chaque année, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le vote des taux sur le foncier bâti (TFB), sur le foncier non bâti (TFNB) et sur la taxe d'habitation (TH). En 2022, les taux TFB et TFNB ont été augmentés d'un point chacun par rapport à l'année 2021.

Il est proposé cette année de voter des taux identiques à l'année 2023, à savoir pour 2024 :

- Taxe foncier bâti : 31,14 %
- Taxe foncier non bâti : 23,38 %
- Taxe d'habitation : 6,16 %

Rappel pour l'inscription sur les listes électorales

Les élections européennes auront lieu **le dimanche 9 juin 2024**.

Il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au mercredi 1^{er} mai 2024 sur le site du service public et jusqu'au vendredi 3 mai 2024 en mairie.

L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut sur le site service-public.fr :

- s'inscrire directement par internet
- vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et
- connaître son bureau de vote

AGENDA

- **Mardi 30 avril** : atelier composition florale avec l'UFCV Seniors au CAL de 10h à 12h
- **Vendredi 3 mai** : conseil municipal en salle du conseil à 19h
- **Lundi 6 mai** : activités « bien-être » à 10h et informatique à 14h30 au périscolaire avec l'UFCV Seniors
- **Mercredi 8 mai** : commémoration de la fin de la 2nde guerre mondiale à 18h au monument aux morts
- **Mardi 14 mai** : Bébé bouquine de 10h à 11h à la médiathèque
- **Mercredi 15 et 22 mai** : LAEP à la salle de l'Atelier au CAL de 9h à 12h
- **Mardi 21 mai, lundi 27 mai et lundi 3 juin** : activités « bien-être » à 10h et informatique à 14h30 au périscolaire avec l'UFCV Seniors
- **Jeudi 30 mai** : don du sang au CAL de 15h30 à 19h30
- **Vendredi 7 juin** : conseil municipal en salle du conseil à 19h
- **Dimanche 9 juin** : élections européennes au CAL
- **Mardi 11 juin** : Bébé bouquine de 10h à 11h à la médiathèque



Les Échos

Mars/Avril 2024

www.ecole-valentin.fr

Ouverture au public
lundi, mardi,
mercredi et vendredi
de 15h30 à 18h30

03 81 53 70 56

mairie@ecole-valentin.fr

Vote du budget 2024

L'année 2023 est marquée par la mise en place de la norme comptable M57 pour la comptabilisation et l'élaboration des documents de synthèse. Le Compte Financier Unique (CFU) a pour but de favoriser la transparence, la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus.

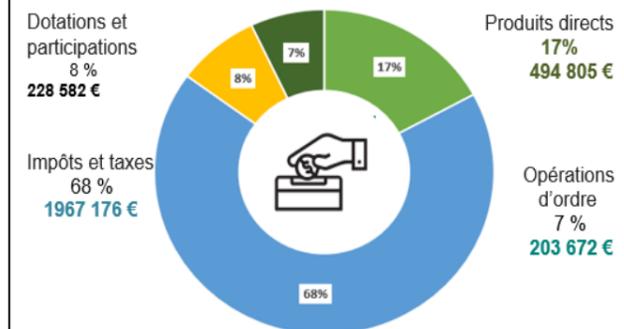
Les résultats de l'année 2023 viennent conforter une situation saine des finances de la commune et permettent d'envisager sereinement la poursuite d'une politique volontariste d'investissements au bénéfice des habitants d'École-Valentin.

BUDGET PRINCIPAL (CFU 2023)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX CUMULÉS	2 087 472,51 €	2 894 234,89 €	1 811 343,68 €	2 086 806,37 €
RESULTATS DÉFINITIFS		806 762,38 €		275 462,69 €

Compte financier unique (CFU) 2023

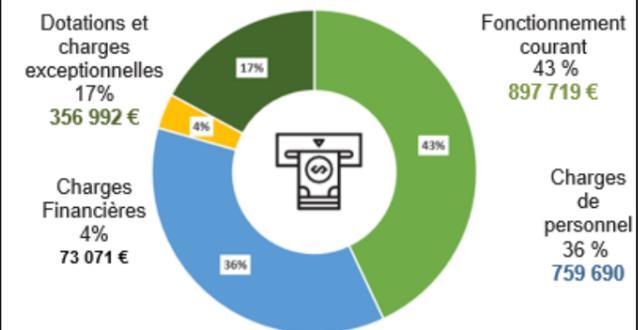
Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023



✓ Les impôts et taxes représentent plus des 2/3 des recettes de la commune ; les taux d'imposition n'ont pas augmenté en 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



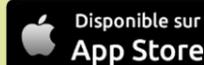
✓ Les charges de personnel représentent 36 % des dépenses de fonctionnement, soit de l'ordre de 280 € par habitant pour une moyenne nationale de 400 € dans la strate des communes de 2 000 à 5 000 habitants

(cf. LocalNova 2024)

Retrouvez toutes les informations de votre commune sur l'application **INTRAMUROS**



Téléchargement gratuit Disponible sur

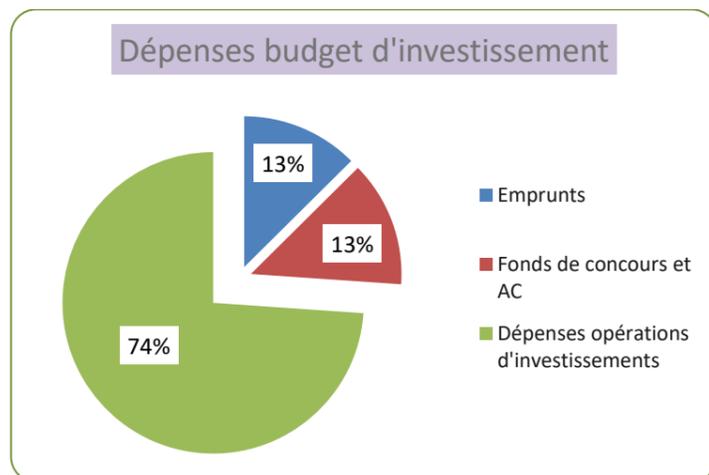


Imprimé par Copie Repro : ne pas jeter sur la voie

- ✓ La dette d'emprunts au 31 décembre 2023 représente 3,6 années d'épargne brute et s'élève à 2 475 K€ (cf. mises à jour par la DGFIP début 2024)
- ✓ La trésorerie de la commune au 31 décembre 2023 est de 1 635 K€

Investissement

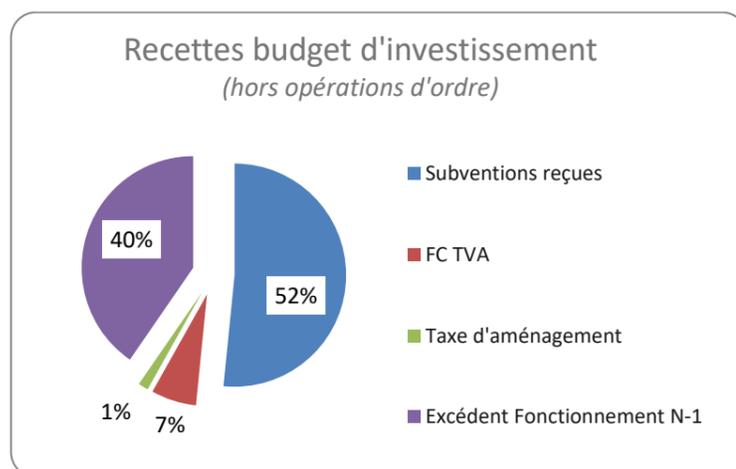
Le montant des opérations concrètes d'investissement réalisées est de 1 811 343,68 € (report 2022 et nouvelles opérations 2023). Le détail est le suivant :



Les investissements réels au sein de la commune représentent près des trois quarts des dépenses engagées. On retiendra notamment :

- ✓ Terrain synthétique et aménagements ludiques et sportifs : 684 K€
- ✓ Maison communale de Valentin : 56 K€
- ✓ Bâtiments scolaires : 86 K€
- ✓ Acquisition terrain/maison : 80 K€

Les recettes d'investissement ressortent à hauteur de 2 086 806,37 €.



On retiendra les éléments suivants :

- ✓ L'excédent de fonctionnement 2020 (restant à affecter et d'un montant de 500 K€) n'a pas été viré en recettes d'investissement et reste donc en réserves pour une utilisation sur un exercice comptable ultérieur
- ✓ Subventions : le décalage du versement des subventions en 2022 a bien été récupéré en 2023 (829 K€)



Les comptes 2023 en Facile A lire et à Comprendre (FALC)

Les comptes 2023 sont terminés. Cela permet de savoir comment l'argent de la commune a été trouvé et comment il a été utilisé. Le résultat est positif et des travaux ont été réalisés pendant l'année pour les terrains sportifs, les écoles et les salles pour les habitants d'ECOLE-VALENTIN.

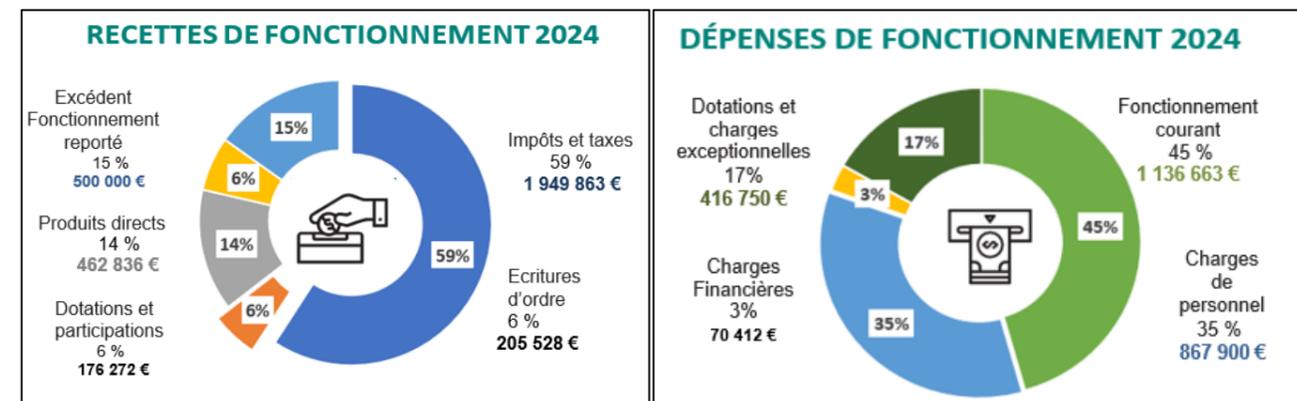


Budget Primitif 2024

En application du principe de prudence qui prévaut depuis le début de la mandature, le budget primitif de fonctionnement 2024 ressort avec un excédent attendu à 303 K€, majoré du report des années antérieures de 500 K€, soit un total de 803 K€.

BUDGET PRINCIPAL (BP 2024)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX CUMULÉS	2 491 543,62 €	3 294 499,47 €	2 979 274,87 €	3 112 943,65 €
RÉSULTATS PRÉVISIONNELS		802 955,85 €		133 668,78 €

Fonctionnement



- ✓ Charges de fonctionnement courantes : les charges liées aux énergies ont un impact important sur l'augmentation des dépenses de la commune ; il en est de même pour la maintenance des locaux et matériels. Le poste location est également en hausse sensible du fait de la mise en place de locaux provisoires (type Algeco) au bénéfice des associations ;
- ✓ Charges de personnel : elles représentent 35 % du total net des dépenses de fonctionnement. Elles tiennent compte, de manière prudente, de l'évolution du point dans la fonction publique en cours d'année, du remplacement de certains personnels partis à la retraite en 2023 ou encore des embauches d'été ;
- ✓ Une hausse de la taxe foncière attendue en 2024 du fait de l'augmentation des bases décidées par le gouvernement et sans augmentation du taux communal en 2024 ;
- ✓ Le revenu des immeubles pour 331 K€ (essentiellement « gendarmerie » pour 320 K€).

Investissement

En dépenses d'investissement, les besoins de la commune font particulièrement ressortir :

- ✓ Les dépenses générales d'investissement de 626 K€ dont les remboursements du capital des emprunts pour 187 K€ ;
- ✓ Un montant important pour de nouveaux investissements est prévu au cours de l'année 2024. En plus des investissements annuels dits de « maintenance » des biens mobiliers et immobiliers à hauteur de 703 K€, viennent s'ajouter des projets conséquents en 2024 pour un montant prévisionnel de 1 616 K€ :
 - Groupe scolaire - désimperméabilisation et reprise globale de l'ensemble des cours des écoles : 808 K€ ;
 - Réaménagement intérieur et extension du rez-de chaussée de la mairie pour améliorer l'accueil des habitants et le fonctionnement des services : 420 K€ ;
 - Aménagement extérieur de la Maison communale de Valentin : 240 K€ ;
 - Médiathèque : 100 K€ ;
 - Arboretum : 48 K€.

En recettes d'investissement, on relèvera spécifiquement :

- ✓ Les subventions sollicitées pour les projets d'investissement évoqués auparavant : 500 K€ ;
- ✓ Le produit abondé du Fonds de compensation de la TVA 2021 : 81 K€ ;
- ✓ Le solde d'investissement 2023 reporté : 309 K€ ;
- ✓ La souscription d'un emprunt à hauteur d'un million d'euros aux meilleures conditions du marché bancaire avec modalités de déblocage progressif en fonction des besoins de trésorerie de la commune, afin de limiter les frais financiers induits et optimiser ce mode de financement. La capacité de désendettement de la commune sera portée à 4,7 années d'épargne brute (la moyenne nationale des communes de 2000 à 5000 habitants est de 5,5 années).

Activités pour les Seniors avec l'UFCV

UFCV

L'UFCV, en partenariat avec la mairie et le CCAS, propose un atelier de composition florale le **mardi 30 avril de 10h à 12h** au CAL.



Le cycle d'activités « bien-être » et « informatique » se poursuit **le lundi 6 mai, le mardi 21 mai, le lundi 27 mai et le lundi 3 juin de 10h à 11h30 et de 14h30 à 16h**, au périscolaire, rue de la Tuilerie.

Les inscriptions se font auprès de Séphora par mail animation-seniors.bfc@ufcv.fr ou par téléphone au 07 83 61 05 54.

Horaires d'utilisation des engins bruyants

Par arrêté du maire, depuis le lundi 26 juin 2023, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés aux horaires suivants pour les particuliers :



- Lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 19h30
- Samedi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h30
- Dimanche et jours fériés : 10h - 12h

Merci de respecter ces horaires par égard pour votre voisinage.

A noter qu'un autre arrêté régit les horaires applicables aux entreprises.

Inscriptions scolaires

Le dossier d'inscription scolaire est disponible sur le site de la mairie. Vous pourrez nous le faire parvenir avec les pièces justificatives par mail à mairie@ecole-valentin.fr ou les déposer en mairie jusqu'au **lundi 13 mai 2024**.

Attention ! Les inscriptions ne concernent que l'entrée en Petite section pour les enfants nés en 2021, l'entrée en CP ainsi que tous les nouveaux arrivants dans la commune.

Informations pratiques

Retrouvez à tout moment sur Intramuros les informations pratiques dont vous avez besoin au quotidien :

- Horaires d'utilisation des engins bruyants
- Horaires de la déchetterie de Pirey
- Calendrier des collectes des ordures ménagères et déchets recyclables

Recrutement : emplois saisonniers pour l'été 2024

Cette année encore, la commune recherche quatre jeunes résidant exclusivement dans la commune pour un renfort estival au sein de ses services techniques.

Ils seront recrutés pour une période de quatre semaines consécutives entre le 17 juin et le 6 septembre 2024 à raison de 35 heures par semaine.

Pour pouvoir être retenus, ils devront répondre favorablement aux critères ci-dessous :

- 1° - les aptitudes au regard des besoins identifiés,
- 2° - les périodes de disponibilité,
- 3° - être majeur et titulaire impérativement du permis B (boîte manuelle) depuis plus de 6 mois à la date de l'embauche.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) devront être transmises au secrétariat de mairie pour le **jeudi 9 mai 2024** inclus.

Rappel des règles d'urbanisme

Toute modification de façade qui entraîne un **changement de couleur ou d'aspect** doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en mairie.



Les travaux concernés sont :

- le remplacement de fenêtres et/ou de volets,
- le ravalement de façade avec ou sans isolation par l'extérieur,
- l'intervention sur le matériau de couverture,
- la création d'un carport ou d'une pergola,
- la pose de panneaux photovoltaïques,
- la pose d'une marquise.



Les Échos

Mars/Avril 2024

www.ecole-valentin.fr

Ouverture au public
lundi, mardi,
mercredi et vendredi
de 15h30 à 18h30

03 81 53 70 56

mairie@ecole-valentin.fr

Ce double bulletin résume les principales délibérations prises lors des conseils municipaux du 15 mars et du 4 avril 2024 et rassemble les informations pouvant être utiles aux habitants pour le mois. Bonne lecture !



COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE



Le maire, les adjoints et les membres du conseil municipal vous invitent à participer à la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale

le mercredi 8 mai à 18 heures,
au monument aux morts

en présence des représentants de l'Union Nationale des Combattants (UNC)
section École-Valentin.

A l'issue de la cérémonie, nous vous invitons à partager le verre de l'amitié au Centre d'activités et de loisirs (CAL).

Fusion des communes associées d'École et de Valentin : École-Valentin est désormais une seule et même commune !

La loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes, dite « Loi Marcellin » prévoyait la possibilité de fusion de communes avec deux formes distinctes : celle de la fusion simple et celle de la fusion-association.

La suppression éventuelle de la commune associée fait désormais l'objet des dispositions de l'article L. 2113-16 du code général des collectivités territoriales dans sa rédaction issue de l'article 25 de la loi du 16 décembre 2010. Elle se traduit par la mise en œuvre du régime de la fusion simple (suppression du maire délégué, de la mairie annexe, de la section du centre communal d'action sociale).

En février dernier, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour une saisine de Monsieur le Préfet pour qu'il prononce la suppression de la commune associée de Valentin.

En préambule du conseil municipal du 15 mars, Monsieur le Maire a fait part de l'arrêté de fusion des communes d'École et de Valentin daté du 11 mars 2024.

L'arrêté préfectoral précise les points suivants :

- l'entrée en vigueur de l'arrêté est le 11 mars 2024,
- le régime de fusion-association entre les communes d'École et de Valentin est remplacé par un régime de fusion simple,
- la commune de Valentin est rattachée à la commune d'École. La dénomination d'École-Valentin est conservée,
- la suppression de la commune associée entraîne la disparition des effets qui en découlaient à savoir :
 - le poste de maire délégué,
 - la mairie annexe,
 - la section du centre communal d'action sociale,
 - la commission consultative.